REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/957 du 2/II/1982 /MTPS/DGTFP/DFP/22024,
Portant intégration et nomination de Monsieur MBAMPE Philippe, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le règime DB des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le dédret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ; DCF

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le dédret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 772/MEN/DGEOC/DOB du 16/2/1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses du Ministère de l'Education Nationale, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 5 Mars 1960, susvisé, Monsieur MBAMPE Philippe, né le 10 Avril 1955 à Bio, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electro-Mécanicien obtenu à l'Institut Hydraulique de l'Est de la Chine, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Novembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Colonel Louis SYLVAIN -GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prevoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGCTP/DFP	2
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MIE	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-